

Réunion du 4 août 2022

Absent : Françoise VIDALIE a donné procuration au maire, Virginie MONTALI a donné procuration à Valérie BERGON.

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Travaux reboisement forêt de Chadon :

L'ONF a adressé à la mairie les actes d'engagement relatifs au reboisement évoqué lors de précédentes réunions (1,8 ha).

- Pour les travaux préparatoires à la plantation, marché ponctuel sans publicité ni mise en concurrence à signer avec l'entreprise VR Services forestiers de Tulle, pour un montant HT de 3 600 € soit 3 960 € TTC (broyage)
- Pour l'achat de plants forestiers, marché ponctuel sans publicité ni mise en concurrence à signer avec les Pépinières forestières GILLET de Meymac, pour un montant HT de 2 398,80 €, soit 2 638,68 € TTC (2 080 plants de pin maritime et 2 080 plants de pin sylvestre)
- Pour les travaux de plantation, marché ponctuel sans publicité ni mise en concurrence à signer avec les Pépinières forestières GILLET de Meymac, pour un montant HT de 2 288 €, soit 2 516,80 € TTC.

Le total correspond au montant de l'estimation, à quelques dizaines d'euros près. Le maire rappelle que l'opération est subventionnée à 80% par l'Etat. Le conseil délibère favorablement. Jean-Jacques MONTEIL suivra cette affaire sur le terrain.

Compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques :

La FDEE 19 nous demande d'approuver ce transfert de compétence qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des installations.

Le conseil délibère favorablement pour le transfert de compétence. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont à la charge de la FDEE19.

ZAD du site Vuiller :

Le maire rappelle la date de création provisoire de cette ZAD, approuvée le 5 octobre 2020 par la Préfecture. Au terme de deux ans, la réglementation prévoit de finaliser cette demande.

Le conseil est d'accord et donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches auprès de la Préfecture.

Schéma de collecte des déchets :

Il y a eu une présentation du matériel robotisé le 30 juin dernier sur la zone de la Montane (plusieurs élus y ont assisté).

Comme prévu, le bureau d'études viendra sur site le mercredi 24 août à 14 h 30, pour examiner et valider les propositions d'implantation de PAV (points d'apport volontaire) sur le territoire communal.

Gérard TOURNEIX rappelle que le projet voté en conseil communautaire s'élève à 5 566 000 €.

Pour les installations prévisibles de PAV (4 colonnes pour certains, 3 voire 2 pour d'autres) envisagées par le bureau d'études, certaines, existantes, ne peuvent pas être remises en cause ; pour d'autres, le bureau n'a pas tenu compte du nombre d'habitants desservis (il faudrait normalement environ 90 habitants par PAV), aussi les élus préconisent d'autres implantations :

- Les 4 Routes, en bordure de la RD 978 (existe déjà)
- Cimetière en bordure de la RD 53 (existe déjà)
- Secteur mairie-salle polyvalente ? (présence aussi des touristes une partie de l'année)
- la Gare (à déplacer ?) : délaissé devant la maison de la chasse ? ou délaissé juste après le pont sur l'A89 ?
- Orliquet-La Chassagnade, à proximité de la RD 1089 (existe déjà)
- Orliquet intérieur village plutôt à déplacer vers la Croix du Doubs ou les Gouttes
- la Versanne en bordure de la RD 1089 (existe déjà)
- Mainchon plutôt à déplacer à la Bitarelle
- Lestrade (délaissé à proximité RD 1089)
- Lavergne (existe déjà)

Parc du castel :

L'entreprise MADELMOND a achevé ses travaux (réception faite) ; MIC et sa filiale PROBALIS poseront la médiation et la signalétique en septembre ; SEVE PAYSAGE finira ses plantations à l'automne.

Pour l'entreprise FAUCHER, avenant final à faire : 175 477,44 € HT + 8 001,80 (avenant 1) + 6 568,20 (avenant 2) – 13 065,00 (travaux en moins) = 176 982,44 € HT.

Le conseil valide la signature de l'avenant final.

Idem pour l'entreprise MADELMOND : 9151,99 € HT de travaux supplémentaires et 16 494,60 € HT de travaux en déduction, soit un montant final de 56 536,89 € HT (au lieu de 63 879,50 € HT) soit 7 342,61€ de moins. Le conseil valide la signature de l'avenant final.

Avenant pour les honoraires de Lieu-Dits qui a commis une erreur dans le 1^{er} avenant : le taux est de 8.5% au lieu de 8.75% soit 41 421,28 € au lieu de 42 639,56€ + avenant pour la prolongation des délais jusqu'au 13/12/2023.

Le conseil valide la signature des deux avenants.

Un rendez-vous est prévu avec Carole Bridier, MIC et PROBALIS le 25/08 à 9h30 pour l'implantation de la médiation.

Le maire propose l'implantation de panneaux supplémentaires : un pour indiquer l'entrée dans une zone Natura 2000 d'une part et un pour l'interdiction de baignade et l'approche dangereuse de la rivière d'autre part 900,62€ HT (1080,74€ TTC). Le conseil donne son accord.

Médecine préventive :

Le Centre de Gestion Départemental a conventionné avec les services de l'AIST 19. Le maire propose d'adhérer à ce service et de l'autoriser à signer une convention avec le CGD 19. Coût : 82,53€ / agent si le service est rendu.

Le conseil valide.

Nouvelle contractualisation avec le Département :

Les élus départementaux ont décidé d'avancer d'une année le terme de l'actuelle contractualisation. Une nouvelle sera établie pour la période 2023-2025. Le maire précise que les projets prévus dans l'actuel contrat pourront être engagés d'ici le 15 décembre 2022.

Il va donc y avoir une phase de recensement à faire pour le 21 octobre prochain (on pourra reprendre des projets initialement prévus mais aussi des nouveaux).

Hostellerie de la Vallée :

TULLE'AGGLO a rejeté la demande de subvention, au titre des équipements supra-communaux, d'un montant de 20 000 €. L'agglo propose à la place une aide de 15 000 € au titre du fond de ruralité.

Une aide complémentaire a été sollicitée auprès de la Région, au titre de la DATAR.

En réponse à la déclaration préalable déposée, les services de l'ABF ont demandé une modification sur l'aspect extérieur du bâtiment dit moderne.

Par ailleurs, il y a le questionnement à propos du maintien d'un seul toilette au niveau RDC ? Les élus sont plutôt favorables pour conserver les 2 toilettes.

Gérard TOURNEIX pense qu'il faut changer les fenêtres, seules celles du RDC du bâtiment ancien le seraient. Concernant la salle de restauration, l'architecte prétend que changer les fenêtres n'apporterait rien de plus.

Le maire signale que la réunion de la sous-commission incendie panique a eu lieu.

Participation aux charges de la maternelle de Saint Priest :

Le maire et Valérie BERGON informent le conseil qu'ils ont reçu le 11 juillet dernier le maire Alain CHASTRE et la 1^{ère} adjointe aux affaires scolaires Marie FOURIE de Saint Priest de Gimel, au sujet d'un projet de convention de participation financière, au fonctionnement de la classe maternelle.

Un décompte des dépenses a été réalisé, parfois même en proratisant certaines charges de structure, pour arriver à un montant d'environ 2 000 € par élève. Les élus de Saint-Priest seraient plutôt favorables pour une participation forfaitaire (sur 3 ans ?), mais proposent 1 000 € par élève.

Des élus trouvent exagéré de comptabiliser certaines dépenses, d'autres sont plutôt contre une participation et proposent de signer une convention avec une autre école.

Finalement, les élus proposent au maire de rencontrer à nouveau le maire Alain CHASTRE.

Tarifs scolaires :

Une augmentation à compter de la prochaine rentrée est validée et fixée ainsi :

Cantine : 2,20 € pour les élèves ; 5,20 € pour les adultes

Garderie : 1,35 € par jour ; 5,10 € pour le mercredi matin

Affaires diverses :

- Gérard TOURNEIX présente un devis du syndicat des eaux des deux vallées pour la mise en place des compteurs d'eau dans les bâtiments communaux ; ne sont concernés que les lieux où une intervention mécanique s'avère nécessaire : 980 € HT pour l'école de la Maison-Brûlée et 756,50 € HT pour le logement, 366,01 € HT pour le cimetière, 355 € HT pour le complexe sportif. Le conseil délibère favorablement. Gérard TOURNEIX rappelle que les communes ne paieront qu'un seul abonnement.
- Délibération à prendre pour paiement à TULLE REPARATIONS SERVICES d'une intervention sur le camion (pose de renforts sur le châssis notamment), pour un montant HT de 2 016,72 €. Le conseil délibère favorablement.
- Délibération à prendre pour le règlement à l'entreprise MADELMOND de la pose de mains courantes supplémentaires au snack pour un montant HT de 450 €. Le conseil délibère favorablement.
- Jean-Jacques MONTEIL informe du recensement des ouvrages d'art sur le domaine public par le CEREMA, en lien avec les services de TULLE'AGGLO et la

mairie. Etaient recensés : le pont du péage, le mur aux Teindes (VC n° 6), le mur de soutènement de la place du bourg, un mur de soutènement à Vieillemarette (VC n° 5), le pont de Condaillac sur la voie ferrée, le pont qui passe sur l'autoroute à la gare ... pour les 2 derniers, cela est de la responsabilité des sociétés RFR et ASF.

- Le maire signale que M. Jean-François MENUET, maire de Meyrignac-l'Eglise est le nouveau président de l'Instance d'autonomie de Corrèze.
- Le maire présente une demande d'un privé pour louer le jardin de la cure (vin d'honneur d'e mariage) : le conseil n'est pas contre, mais une convention doit être signée. Concernant le paiement, le conseil laisse le montant libre sous la forme d'un don à la caisse des écoles
- Vente d'une licence IV : proposition à la Mairie de Mme Marie-France LAGARDE, des Quatre Routes (ancien bar-restaurant Le Négus). Le conseil est plutôt favorable à cet achat, le maire est missionné pour négocier (montant 3 500 €).
- Doléance de la famille LHERMET-VALETTE de Peyrebrune : augmentation de la quantité de déchets amiantés stockés dans la carrière proche de chez eux et le bruit généré dès 6h du matin jusque tard le soir. Odile OUTTERS confirme cette nuisance. Une démarche peut être tentée auprès de la Préfecture, un signalement peut être fait à l'association DRPG.
- Gérard TOURNEIX propose l'organisation d'un marché festif en juillet / août avec une buvette tenue par les associations de la commune. A réfléchir.